

MINISTERE DU PLAN

CENTRE NATIONAL DE LA
STATISTIQUE ET DES ETUDES
ECONOMIQUES

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET
FINANCIERE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

84/672 du 17.7.84

(D) ECRET N° _____ /MP/CNSEE-DAF

portant promotion au titre de l'année
1981 des Ingénieurs Statisticiens Eco-
nomistes des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques
(Statistique)

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62
portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A I ;

(/u le décret n° 63/410 du 12-12-63 portant statut commun
des fonctionnaires du personnel technique des services de la
Statistique ;

(/u le décret n° 65/170 du 25-6-65 réglant l'avancement
des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°
80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;

(/u le décret n° 31/017 du 26-1-81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 84/671 /MP/CNSEE-DAF du 17 Juillet 1984
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1981 des Ingénieurs Statisticiens Economistes des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) ;

(D) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.- : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1981, les Ingénieurs Statisticiens Economistes des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) dont les noms suivent ; ACC = Néant

AU 3^e ECHELON

- HIZELE Augustin P/C du 10-10-81 CNSEE-B/VILLE
- MATETA-ADAMO Luc Daniel P/C du 18-07-81 DIRECTION GENERALE DE L'INDUSTRIE

AU 4^e ECHELON

- MANOUNA Ernest P/C du 25-08-81 MINI-PLAN

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 17 Juillet 1981

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances,

- Pierre HOUSSA -

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- JORPC..... 1
- DFP..... 9
- DGB..... 6
- DCF..... 6
- HP..... 1
- DOSSIER DFP..... 9
- DOSSIER CNSEE..... 9
- INTERESSES..... 3
- SGCE/BC..... 2/46

- Bernard COMBO MATSIOLA -